

## Avis aux parents d'élèves désirant inscrire leur enfant au PEI

Janvier 2021

### Objet : Choix du cours optionnel en arts au PEI

Chers parents,

Pour répondre aux exigences du programme d'arts de l'IB, les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire doivent choisir une option en arts à 3 périodes soit les arts visuels (arts plastiques) ou les arts d'interprétation (la musique). Il est à noter que les élèves font ce choix pour deux ans et qu'ils ne pourront changer d'option pour la deuxième année du secondaire.

Il est aussi important de savoir que les élèves qui font de la musique au premier cycle<sup>1</sup> du secondaire auront les arts visuels (arts plastiques) en troisième secondaire. De même, les élèves qui choisissent les arts visuels au premier cycle<sup>1</sup>, poursuivront en troisième secondaire avec les arts d'interprétation (art dramatique).

Le cours de musique se fait dans un contexte de musique d'ensemble. De plus, des cours individuels d'instrument sont obligatoires pour ces élèves.

Finalement, à partir de la 4<sup>e</sup> secondaire l'élève devra choisir pour les deux dernières années soit l'art dramatique ou les arts visuels.

Niveau	Possibilité 1	Possibilité 2
1	Musique (art d'interprétation) *	Arts plastiques (arts visuels)
2	Musique (art d'interprétation) *	Arts plastiques (arts visuels)
3	Arts plastiques (arts visuels)	Art dramatique (art d'interprétation)
4 et 5	Arts plastiques (arts visuels) ou Art dramatique (le choix de l'art est fait pour 2 ans)	Arts plastiques (arts visuels) ou Art dramatique (le choix de l'art est fait pour 2 ans)

\* *Coût approximatif de l'option « musique » : 250 \$*

Espérant que votre enfant se plaise dans ce programme, recevez, chers parents, nos salutations les plus distinguées.

Jean-Pierre Veillette  
Directeur adjoint responsable du PEI

Sylvie Gour  
Coordonnatrice du PEI

<sup>1</sup> 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année du secondaire